

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

19/05/2026

ID : 030-213001365-20260512-ARRETE332026-AR

MAIRIE DE JUNAS
ARRÊTE DE DÉLÉGATION POUR RECEVOIR ET SIGNER UN ACTE D'ETAT CIVIL
À UN CONSEILLER MUNICIPAL
N°33-2026

Le Maire de la commune de Junas,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article *L 2122-18* ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 Mars 2026,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation pour la célébration d'un mariage à Madame BUCQUET Madeleine, conseiller municipal ;

ARRÊTE

Article 1

Mme BUCQUET Madeleine, conseiller municipal, est déléguée pour remplir le 23 Mai 2026 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Monsieur Benjamin LEBIS et de Madame Mathilde MALLET.

Article 2

Le présent arrêté sera publié ou affiché et copie en sera adressée à M. le préfet ou au sous-préfet.

En outre, une expédition pourra être transmise au procureur de la République.

Fait à JUNAS le 12 Mai 2026

Le Maire,



Clément ROUSSEAU